

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Quatre attitudes

Les raisons sont nombreuses de penser que le monde se délite, que nos communautés se dissolvent. L'étatisme est galopant, l'Etat devenant le réceptacle de toutes les espérances. Les offensives contre «la binarité du genre» diluent la famille, accusée du même coup de reproduire les inégalités de sexe et de classe. Au détriment de la liberté d'expression, le *wokisme* consacre l'irruption du sentiment personnel d'injustice comme argument politique.

Les perspectives démographiques ne sont guère plus réjouissantes. Le million de Vaudois en 2044 sera d'abord le fait de l'immigration. Il s'exprimera par un mitage accru du territoire et une distension des relations personnelles.

L'éruption de ces dérives appelle évidemment une réaction. Elle pourra s'incarner en quatre attitudes différentes. Tentons schématiquement de les décrire.

Une première attitude est celle de l'abandon de la politique, malgré l'adhésion juvénile à certains principes. Sa cause couve dans la lassitude provoquée par l'esprit du temps. La perspective d'un combat épuisant incite à substituer au frisson de la lutte les loisirs qu'offre l'aisance financière. Un entre-soi sociologique fait s'éloigner les réalités du pays.

Le danger est de finir par renoncer. Voire de se rallier, sinon à son adversaire de jadis, du moins à ses formules creuses: «Oui bien sûr... je suis fédéraliste... mais de nos jours, peut-on encore...?». Mais tous n'y cèdent pas totalement. Certains notables animent un riche terreau associatif ou professionnel.

On peut aussi fuir. Les déclencheurs peuvent varier et certains s'imposent à nous. Il y a bien sûr la «casse» personnelle; ce terrifiant «burn out» duquel personne ne semble à l'abri. Mais la fuite peut être plus délibérée. Encore exprimera-t-elle souvent un trop plein, pas nécessairement psychologique. Certains rêveront d'un ailleurs supposé plus conforme à leurs inclinations: les pays de l'Est et

leur traditionalisme, les plaines américaines et leur droit de porter une arme. Ces exils restent souvent des rêves.

Une volonté de rupture plus radicale peut aussi naître. Elle se caractérise souvent par des vellétés de retour à la terre, couronnant une tentative de «ralentir le rythme». Elles découlent de réflexions sur l'écologie, la technicisation du réel, son abstraction progressive. Certains des jeunes participants de nos *Entretiens du mercredi* envisagent ou entreprennent déjà de tels parcours. Leur réaction s'élève autant contre le libéralisme contemporain que contre ses manifestations technologiques, suspectées d'attenter à notre libre arbitre et de réduire l'homme à un produit commercial.

Cette démarche peut être prolifique. La Ligue vaudoise profite encore aujourd'hui du «retour à la vigne» d'Alphonse Morel en 1945. Mais elle doit conserver un rattachement politique. Des liens autant personnels qu'institutionnels doivent demeurer, avec le Pays de Vaud et ses habitants, avec la Confédération et son armée. Sans cela, la fuite, parfois un temps nécessaire pour elle-même, se soldera par un oubli réciproque.

La lecture du *Pari bénédictin* de l'Américain Rod Dreher inspire la troisième attitude. Elle commence par admettre comme un donné la déchristianisation des sociétés occidentales. Ensuite, elle incite ses adeptes à refonder des communautés centrées sur la pratique religieuse, la transmission d'une éducation chrétienne. Cette attitude autorise à se séparer de la nation, concevant l'Etat postmoderne comme un adversaire anti-chrétien. Une démarche sécessionniste et auto-organisatrice est assumée, non sans rappeler certaines formes d'anarchisme.

Cette vision est séduisante, en particulier par sa critique de l'étatisme et son courage d'affirmer sa foi. Mais elle

prend trop dangereusement la voie d'une confusion du politique et du religieux, sans compter l'idéalisme qui la caractérise. Dreher vante d'ailleurs clairement, en la sortant à tort de son contexte médiéval, la dimension politique de la Règle de saint Benoît, vue comme une nouvelle constitution¹.

La Ligue vaudoise, avec son organisation non démocratique, son fédéralisme intransigeant, son refus de l'égalité comme principe cardinal de la politique, nage très largement à contre-courant. Le coup de force de nos fondateurs est d'avoir développé une quatrième attitude.

De l'abandon, elle conserve l'intégration sociale. L'engagement politique est possible en dehors de l'Etat: corporations et associations, petites communes et entreprises sont autant de lieux où le bien commun se construit dans la durée et sans les effets d'annonce du régime électoral. La démocratie directe nous permet de descendre dans l'arène. Aux *Entretiens du mercredi* nous rencontrons ceux qui font le Canton légal.

De la fuite, la Ligue vaudoise a retenu la nécessité de ralentir le halètement: l'intérêt porté aux arts, à la musique en

particulier, l'office du soir au camp de Valeyres.

Enfin, nos fondateurs avaient forgé leur théorie de l'institution avant le *Pari bénédictin*. Des règles et des habitudes coutumières peuvent être bâties autour de communautés préexistantes qui deviennent à leur tour des institutions. Centrées sur les liens personnels, parfois avec des personnes éloignées de notre combat, elles renforcent et renouvellent les communautés qui font le pays, sans jamais vouloir s'en extraire. Car à la fin, au cœur de notre attention, dans ces colonnes, aux Cahiers de la Renaissance vaudoise, durant les référendums, c'est du Pays de Vaud qu'il doit être question. Celui qui existe encore. Puisse-t-il croître et rayonner à travers nous et notre action.

Félicien Monnier

¹ «Parler d'ouvrage politique pour décrire la Règle de saint Benoît peut paraître étrange, mais à bien y regarder, il ne s'agit de rien moins que d'une constitution qui régit les relations entre les membres d'une communauté. Parce qu'elle décrit la manière dont les moines sont censés incarner les vertus bénédictines, la Règle est politique.» Dreher Rod, *Comment être chrétien dans un monde qui ne l'est plus, Le pari bénédictin*, traduit par Hubert Darbon, Paris 2017 (première édition, New-York 2017), p. 136.

Une réponse fédéraliste du Conseil d'Etat

Dans la *Feuille des avis officiels vaudoise* du 22 avril 2022, nous avons lu avec plaisir le résumé d'une réponse du Conseil d'Etat à une consultation fédérale, défendant fermement la souveraineté fiscale des cantons.

Bien que le sujet soit très technique, nous allons tenter de vous le présenter de manière simple. En résumé, le Conseil fédéral entend mettre en œuvre, en Suisse et par étape, un projet conjoint de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et du G20 (forum intergouvernemental des pays aux économies les plus développées) sur l'imposition des entreprises de l'économie numérique.

Cette mise en œuvre repose sur un projet d'«arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises», impliquant des modifications de la Constitution fédérale (nouveaux articles 129a et 197 chiffre 14 – dispositions transitoires).

Il s'agirait d'introduire un mécanisme permettant de garantir que les grands groupes d'entreprises (atteignant un chiffre d'affaires mondial

d'au moins 750 millions d'euros) paient des impôts en Suisse à un taux minimal de 15%.

Selon le troisième alinéa du projet de nouvel article 129a, la Confédération pourrait déroger si nécessaire aux principes de l'universalité, de l'égalité de traitement et de la capacité économique, aux taux d'imposition maximaux, aux dispositions sur l'exécution et sur la part des cantons, ainsi qu'aux exceptions à l'harmonisation fiscale. Rien que cela!

De surcroît, le projet du Conseil fédéral ose prétendre qu'il préserve le fédéralisme fiscal... A juste titre, le Conseil d'Etat vaudois estime au contraire qu'il s'agit d'une atteinte crasse à la souveraineté fiscale des cantons, et il propose une version alternative du projet d'article 129a.

Quoi qu'il en soit, le peuple et les cantons auront le dernier mot, puisqu'il s'agira de modifier la Constitution fédérale. Nous aurons donc l'occasion de reparler de ce projet controversé, aux implications financières et politiques délicates.

Antoine Rochat

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Prochains rendez-vous:

25 mai: Présentation d'un journal: le *Nebelspalter*
Avec M. Dominik Feusi

1^{er} juin: Une ville sans voitures
Avec M. Alexandre Lachat

8 juin: Changements dans nos habitudes de nutrition:
la viande remplacée par les insectes?
Avec M. Maximilien Stauber

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Lisez, rêvez, écrivez, soyez généreux et surtout faites des Jaloux !

Parmi les récentes publications des Cahiers de la Renaissance vaudoise, on doit à la plume de Jean-Philippe Chenux un hommage à Edmond Jaloux, écrivain, critique et poète natif de Marseille, élu à l'Académie française en 1936, tombé amoureux du Canton de Vaud et mort à Lausanne en 1949. Le nom est certes familier à ceux qui ont étudié les Lettres mais sans plus, il fait partie d'une cohorte d'écrivains brillants injustement tombés dans l'oubli. A tel point chez lui qu'on ne trouve pas même une biographie complète du personnage. Avis aux docteurs ! L'ouvrage qu'on peut qualifier de monographique – étude approfondie d'un sujet précis – ne porte donc pas tant sur la vie du docte personnage que sur son activité en Suisse. Il se penche en particulier sur la Société de Poésie de Lausanne, fabuleuse aventure qui dura un peu moins de quatre années (1944-1948) et qui organisa un peu partout à Lausanne des soirées de poésie, certes, mais également des concerts, des spectacles de danse, des conférences, etc.

Le livre est construit de manière amusante autour d'une galerie de personnages – l'auteur nomme cela

« portrait de groupe avec académicien » – où le projecteur est mis successivement sur les différents protagonistes de cette société. On croirait avoir affaire à une brochette de cambrioleurs ayant chacun sa spécialité, et c'est la réunion de cette bande qui permet le casse du siècle. C'est presque du cinéma.

Sans comparer le livre à un roman, on est tenu en haleine par des personnages aussi panachés qu'attachants qui additionnent leurs talents pour faire de Lausanne un écrin de la plus haute culture européenne. On voit ici s'attabler des mécènes (Emile Heubi, propriétaire de Brillantmont, qui accueille nombre de soirées dans son pensionnat vidé par la guerre, mais aussi Henri Gonthier, bienfaiteur de l'aventure et qui plus tard sera l'homme providentiel de la cinémathèque suisse), des journalistes (Henri Jaccard), des professeurs de lettres (Daniel Simond, Myrian Weber-Perret), des éditeurs (Henry-Louis Mermod et Albert Mermod) et évidemment la fine fleur des lettres romandes avec Ramuz, Gustave Roud, Edmond-Henri Crisinel et j'en passe. On brasse aussi des générations puisqu'on croise également par bribes

un Philippe Jaccottet de dix-neuf ans et un Bertil Galland collégien. L'auteur nous promène de châteaux (Glérolles, Bussigny, Etoy, Cressier) en villas cosues, en passant par les palaces et les cafés sans oublier le Théâtre municipal et le cinéma Capitole. On y (re)découvre avec délices une société de graphomanes toujours à projeter un livre, écrire un article, encenser un talent qui naît, se réjouir de ce qui est beau.

L'accent est bien sûr beaucoup mis sur Jaloux dont on découvre l'activité inlassable pour encourager et porter loin le rayonnement de Lausanne et de nos écrivains. On y trouve des mises au point sur ce qui peut expliquer un peu que son astre ait pâli – il a écrit quelques articles pro-Pétain et participé à un journal d'extrême-droite (pour n'y parler que de culture). L'auteur prend aussi le temps de souligner le rôle capital de femmes de l'ombre (Lily Heubi, Rose-Marcelle Courvoisier et Germaine Jaloux) et s'interroge sur le peu de reconnaissance de la commune de Lutry qui de manière très vaudoise – cocktail de timidité, de réserve, de

méfiance aussi – refuse dans les années cinquante de lui consacrer une rue car « s'est-il vraiment intéressé à la vie du village » celui qui a vécu là de 1937 jusqu'à sa mort en 1949 ? L'apport en tout cas fondamental de ce livre est bien de rappeler que Jaloux n'a eu de cesse d'aider – par un article, une préface, une conférence, une invitation, une recommandation, une mise en relation – au rayonnement culturel de Lausanne et du Canton, et ce pendant plusieurs décennies. Surtout, sa générosité, son talent, sa hauteur de vue ont inspiré les plus jeunes générations, et tout particulièrement celui dont il fut le mentor, Weber-Perret qui fonde la revue *Vie, Art, Cité* en 1947 puis lance l'Alliance culturelle romande en 1960 et qui va écrire un nouveau chapitre de ce rayonnement. Le livre terminé, on regardera bien des lieux avec un œil neuf, on ajoutera bien des lignes à sa liste de livres à lire tandis qu'on est également partagé entre la nostalgie de n'avoir pas connu cela et la fierté que cela se soit bel et bien produit, ici, chez nous.

Yves Guignard

Lancement du journal romand *Le Peuple* !

La création d'un journal d'information romand « de droite », dont la ligne éditoriale trancherait avec le gauchisme omniprésent, est une vieille idée. De nombreux essais ont été faits. Pour la première fois depuis plusieurs années, un nouveau média, doté d'un volet numérique – y compris par vidéo et sur les réseaux sociaux –, mais centré avant tout sur le papier, voit le jour. Il s'agit du magazine *Le Peuple*, paru pour la première fois le 6 mai 2022, et fondé par MM. Jérôme Burgener et Raphaël Pomey. Ce dernier, également rédacteur en chef, est venu nous le présenter lors d'un de nos entretiens du mercredi.

M. Pomey a commencé par nous présenter son parcours personnel dans le paysage médiatique romand. Il a notamment travaillé pour des titres tels que *Le Matin Bleu* ou *La Région Nord-Vaudoise*, ou encore *La Télé Vaud-Fribourg*. Après avoir éprouvé l'ambiance politiquement correcte et progressiste des rédactions, après avoir aussi connu l'aliénation d'avoir à traiter des informations sans intérêt, telles des vidéos de petits chats, Raphaël Pomey s'est résolu à passer la ligne, selon la formule d'Ernst Jünger, auteur qui est l'une de ses grandes influences littéraires. Il assure ne pas avoir été persécuté pour ses conceptions

libérales-conservatrices et chrétiennes, mais avoir voulu reprendre de l'autonomie pour créer un média libre et enraciné en pays romand, propre à défendre notre héritage culturel et religieux et à défier ce nihilisme festif tant décrié par Philippe Muray sur le terrain métropolitain.

Le Peuple est un bimensuel de huit pages, avec des illustrations en noir et blanc, employant des journalistes professionnels et des plumes invitées. Doté d'une forte présence en ligne, il est appelé à se développer d'ici ces prochaines années. Il promeut une ligne éditoriale chrétienne, respectueuse de nos mœurs, critique à l'égard d'un Etat adipeux et infantilissant – finalement tournée vers le bien commun. Cette ligne reconnaît l'influence des figures susmentionnées, mais aussi d'Orwell, Tocqueville, Soljenitsyne, Chesterton ou, plus proche de nous dans le temps, Rod Dreher ou Roger Scruton. Le titre du journal témoigne du fait que le peuple, doté d'une identité cohérente et consistante, n'est pas l'apanage politique de la gauche. Un certain populisme a toute sa légitimité contre les excès de l'immigrationnisme, du centralisme et du mondialisme qui ont pignon sur rue dans la presse romande.

Outre des proximités avec *La Nation*, nous voyons aussi la patte du *Front populaire* de Michel Onfray ou de la revue *Éléments* d'Alain de Benoist dans le journal de M. Pomey. Nous souhaitons plein succès à la rédaction dans cette aventure intellectuelle et entrepreneuriale¹.

Lionel Hort

¹ Il est possible de s'abonner à ce journal sur son site internet : <https://www.le-peuple.ch/sabonner/>

Autosatisfaction gouvernementale

Chaque année, le Conseil d'Etat présente un rapport de gestion. En fin de législature, il complète cet exercice par un bilan du quinquennat, où se trouvent rappelés les points principaux de l'activité étatique. Le document paru ce printemps, qui récapitule les événements depuis 2017, se plaît à relever l'importance du travail accompli, la valeur des options générales du gouvernement, le soin porté à traiter des problèmes actuels – du « plan climat » aux mesures prises contre le harcèlement en passant par la pandémie –, les orientations fécondes prises pour l'avenir.

Il est vrai que le Canton se porte bien dans l'ensemble, du moins matériellement. L'économie est vigoureuse, les offres de services collectifs sont variées et nombreuses, les finances resplendissantes. Cette belle santé tient à la capacité d'adaptation et d'innovation des entrepreneurs, s'appuyant en partie sur l'apport des hautes écoles, à l'attrait naturel du pays et à son bon positionnement, à la productivité de l'impôt perçu auprès d'endurants contribuables, davantage qu'à l'action gouvernementale. On ne va toutefois pas sous-estimer l'intérêt de nombreuses réalisations dans divers domaines ; beaucoup a été fait durant la législature sur le plan de la protection de la nature, de la gestion du territoire, de la promotion des activités et des institutions culturelles, des incitations économiques, des équipements publics (mais souvent avec un certain retard).

Le bilan officiel est toutefois bien trop optimiste – ou silencieux – sur plusieurs aspects de la politique vaudoise où se manifestent des défaillances ou des situations conflictuelles.

Ainsi lit-on, en matière scolaire, à propos d'« une école ouverte et à visée inclusive », qu'un cadre a été fixé (*Concept cantonal 360°*), que les établissements l'adaptent à la situation locale, que des moyens supplémentaires et diverses

mesures contribuent « à entretenir un bon climat scolaire ». On a pourtant cru percevoir, lors des élections printanières, que la situation n'était pas si rose, l'humeur pas si bonne dans le milieu des enseignants, et que le *Concept 360°* avait du plomb dans sa circonférence.

Quant aux relations avec les communes, le texte reste très factuel sur l'accord passé en 2020 avec l'Union de communes vaudoises (et ne mentionne pas l'opposition de l'Association des communes vaudoises). Dossier à suivre normalement, croit-on comprendre, alors que la confrontation constitue en réalité une grave crise institutionnelle.

Dans le domaine des communications, le bilan s'étend sur les nombreuses améliorations apportées aux transports publics, notamment ferroviaires (et c'était déjà bien tard dans certains cas). En revanche, il ne dit mot de la surcharge de plusieurs axes majeurs du réseau routier et ne laisse entrevoir aucune amélioration concrètement planifiée.

Pour la santé, le gouvernement de gauche se garde bien de mentionner les frictions provoquées par sa politique systématique d'étatisation du monde médical. Il y a pourtant des conflits ouverts avec les cliniques privées et une partie des esculapes.

Le chapitre sur la fiscalité mentionne brièvement les modestes adaptations réalisées – obtenues en général contre l'avis du Conseil d'Etat –, mais il se tait sur la surcharge persistante des contribuables physiques. Il aura fallu, aux dernières nouvelles, que le Grand Conseil arrache une baisse du coefficient pour que le tableau change un peu.

Merci donc aux Sept de célébrer le bon état général du Canton et l'efficacité de leur propre action. Mais il manque un Fou du roi au château Saint-Maire pour lancer quelques piques méritées à un gouvernement trop satisfait de lui-même.

Jean-François Cavin

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Les trois réformes de Mme Amarelle

Durant les cinq années de son mandat à la tête du Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles, Mme Cesla Amarelle a chapeauté trois réformes.

La réforme dite «360°» incorpore les enfants handicapés au système scolaire ordinaire. Cette réforme impose aux enseignants un surcroît de travail et de stress. Elle leur demande des compétences autres que pédagogiques et, par conséquent, l'appui de spécialistes. Elle appelle aussi une réduction des effectifs des classes de façon que l'enseignement, nécessairement plus personnalisé, puisse être dispensé sans que la formation des autres élèves n'en souffre trop. Elle en souffrira quand même. Certains des élèves handicapés, bien intégrés dans leur atelier protégé, seront néanmoins «inclus» pour satisfaire à une exigence abstraite d'égalité. Ils en souffriront aussi. La mise en œuvre de la réforme «360°» se présente comme un interminable et obscur cafouillage. Tout de même consciente de cette situation, Mme Amarelle a proposé, à la dernière minute de la campagne électorale, de retarder la mise en place de cette réforme. Comme on sait, cela n'a pas suffi.

On a entendu Mme Amarelle défendre, au nom de l'égalité, la suppression des devoirs à la maison. Ces devoirs sont des outils de contrôle parental et de rattrapage bienvenus, en tout cas quand les parents s'occupent de leurs enfants. Mais, effectivement, le système renforce les inégalités avec les enfants de parents

trop occupés par leur profession et par leur sport, peu instruits ou allophones. Pour l'heure, cette opération, tristement exemplaire, de nivellement par le bas semble au point mort.

Enfin, Mme Amarelle a publié l'année passée, juste avant Noël, une directive¹ sur la façon de s'occuper des problèmes d'«identité de genre» ressentis par certains élèves. *La Nation* en a parlé dans un éditorial à relire². L'École s'est arrogé le droit de mettre les parents récalcitrants sur la touche: «Rien ne doit être fait dans le dos des parents [...]. Mais si c'est impossible de collaborer et que l'élève est en danger, nous nous contentons de les informer de ce qui est fait sans leur accord» déclare, lors de la conférence de presse, une psychologue privée³, apparemment investie du pouvoir de l'Etat. Tout élève devra pouvoir accéder à des toilettes, des vestiaires et des dortoirs non genrés. Les enseignants seront tenus de lui donner le prénom féminin ou masculin qu'il déclarera désirer⁴. La directive renvoie au «Guide de bonnes pratiques lors d'une transition de genre dans un établissement scolaire et de formation», guide totalement orienté, à la fois polémique et guindé, publié par la Fondation Agnodice. Ce guide⁵ fait désormais partie du droit vaudois: plus besoin du Grand Conseil pour changer les lois ou en promulguer de nouvelles! Mme Amarelle a inventé le gouvernement par directives privées.

Elle a servi de fusible quand l'électeur a jugé que la coupe était pleine.

On évite du même coup au citoyen la tentation de lancer un référendum car on est, bien entendu, dans l'urgence.

Il est probable que ces trois réformes, dont deux majeures, ainsi que la façon désinvolte dont elles ont été décidées et sont conduites, ont joué un rôle dans l'éviction de la conseillère d'Etat.

On pourrait d'ailleurs mentionner d'autres réformes qui traînent dans le paysage scolaire, comme l'introduction progressive du français simplifié ou la mise en œuvre, malgré les craintes de la Société des maîtres secondaires⁶, de la «transition numérique» de l'École.

En réalité, Mme Amarelle n'a pas conçu, ni développé, ni rédigé ces réformes, préparées par ses «subordonnés» bien avant son accession au «pouvoir». Elle n'a pas non plus décidé de les introduire dans l'École vaudoise. Elle n'a fait que les présenter à la presse au moment que les auteurs ont jugé opportun. Puis elle a servi de fusible à ces derniers quand trop d'électeurs ont jugé que la coupe était trop pleine.

Les véritables réformateurs, inamovibles et obstinés, aveugles conduisant des aveugles, ne grouillent pas moins qu'avant les élections dans les locaux de la Barre. Ils entendent bien continuer à produire des déferlantes de réformes prétendument égalitaires sous l'œil paternel de leur prochain «chef». A moins que ce ne soit un chef...?

Olivier Delacrétaz

¹ www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_d%C3%A9cembre_actus/Decision_Cheffe_N_187_ElevesTrans_13.12.2021.pdf

² Félicien Monnier, *Transgenres et Ecole vaudoise*, *La Nation* n° 2192 du 14 janvier dernier.

³ Adèle Zufferey, psychologue à la Fondation Agnodice, *24 heures* du 13 décembre 2021.

⁴ Les idéologues sont des gens si sérieux qu'ils n'imaginent pas que ce pourrait être un doux plaisir pour un Frédéric de se faire appeler Gertrude, ou inversement, juste pour faire tourner le maître en bourrique. Je l'aurais fait.

⁵ <https://agnodice.ch>

⁶ Bulletin de la SVMS, N° 2, août 2021

Le mépris usuel de Roger Nordmann

Dans un article au titre parfaitement tendancieux intitulé «Plus d'argent pour l'armée, c'est moins pour d'autres», *Le Matin dimanche* du 15 mai s'est demandé quelles coupes budgétaires (ou nouvelles charges fiscales) la prochaine augmentation du budget militaire allait susciter. Imaginerait-on de la part de ce journal un titre indiquant «Plus d'argent contre le réchauffement climatique, c'est moins pour d'autres»? Mais passons...

Il faut dénoncer fermement le commentaire de Roger Nordmann sur cette probable augmentation budgétaire de quatre à sept milliards annuels. A en croire le socialiste: «Finalement, ça n'aura de conséquence pour personne: on n'arrivera pas à dépenser l'argent voulu par la droite étant donné que l'armée n'a pas de concept.»

Cette acidité moqueuse et hautaine est typique de la gauche. Mais elle est surtout injustifiée. L'armée a un concept, et il est très clair: acquérir le matériel qui lui manque pour pouvoir être engagée dans son articulation actuelle. Il ne s'agit pas d'acheter de nouveaux systèmes. Aujourd'hui, sur seize bataillons d'infanterie, seuls sept sont intégralement équipables. Que le chef du groupe socialiste aux Chambres prétende ne pas connaître ce projet relève du plus pur scandale.

Mais il y a plus. Si ce matériel manque aujourd'hui, c'est à cause de M. Nordmann et de ses petits camarades. Les socialistes feraient mieux de reconnaître s'être trompés durant trente ans sur la possibilité d'une guerre en Europe, plutôt que de continuer de nous inonder de leur morgue, du Quartier-sous-gare au Palais fédéral.

Fé. M.

Un mystère statistique

Très bonne nouvelle pour notre approvisionnement, et peut-être pour la planète: la Confédération, Mme Sommaruga en tête, lance une grande campagne contre le gaspillage de la nourriture; et, pour l'instant du moins, l'action reposera non sur une loi ou des ordonnances, mais sur un engagement volontaire des principaux acteurs de la filière alimentaire.

C'est que le problème est grave: ce gaspillage représente 330 kg par habitant et par an, a indiqué la ministre de l'Environnement. Le dossier précise encore que le principal responsable est le consommateur final, pour 40% des déchets, suivi du secteur de la transformation avec 30%, de la restauration (12%), de l'agriculture (11%) et du commerce (7%).

On admire la précision de ces chiffres. D'où proviennent-ils?

Comment les statisticiens savent-ils si je jette des légumes un peu défraîchis ou si je les cuis et les mouline pour en tirer une très bonne soupe (avec un peu de gingembre pour la relever)? Des agents de la Berne fédérale vont-ils inspecter et analyser les poubelles des restaurants?

Ce tour de force des comptables officiels nous rappelle le dénombrement, opéré il y a quelques lustres, de la main-d'œuvre clandestine. On nous sortait des chiffres relativement précis sans expliquer comment on pouvait recenser des personnes inscrites dans aucun registre.

Il y a peut-être quelque part du gaspillage statistique. Cela ne doit pas nous empêcher de surveiller les dates de péremption des réserves de nos frigos.

J.-F. C.

Occident express 100

Qu'est-ce que la démocratie? Cette question reçoit des réponses qui dépendent partiellement de l'endroit où elle est posée. Dans les pays développés, la réponse ne finit pas de s'épaissir, de s'étoffer de conceptions nouvelles et de sous-entendus contraignants. On lui ajoute des ailes, on modifie régulièrement sa façade et on rase ses communs à mesure que le temps passe et que la société change. Il en résulte une définition à la fois dense et restrictive. La démocratie, en France ou en Suisse, est un compromis entre centre-gauche et centre-droit, libre-échangiste économiquement, internationaliste, de plus en plus à cheval sur les minorités et de moins en moins sur la morale, passionnément attaché au rituel électoral et à un style de communication politique le plus dilué et consensuel possible. Cette conception nous est rappelée actuellement tous les jours dans la presse, dans un contexte éminemment tragique et inquiétant. Il nous est rappelé tous les jours que Poutine est un xxx (remplir avec le qualificatif dérogatoire qui convient). Que son agression contre l'Ukraine est l'acte dément d'un dictateur sanguinaire qui gouverne son peuple contre son gré. Si cette agression est effectivement catastrophique et criminelle du point de vue du droit international, il n'en reste pas moins que Poutine, tout comme Hitler dont je suis vraiment désolé de citer le nom, a été élu et soutenu par son peuple depuis des années; que son arrivée et surtout son maintien au pouvoir doit autant à son absence de scrupules qu'à la conception que les Russes se font de la démocratie. Il est à espérer que ses agissements récents lui aliènent une partie croissante

de sa population, et encore plus à espérer que la Russie puisse vivre une transition de pouvoir sans effusion de sang. Toutefois il est tout aussi impératif de comprendre que Poutine n'est pas installé au Kremlin par la subversion, la violence et le mensonge mais parce que son style de pouvoir convient à l'idée que se font la majorité des Russes de la démocratie. Autrement dit, même si cela peut paraître dur à envisager, Poutine est l'expression démocratique du peuple russe. Si l'on admet cela, on peut à la fois mieux comprendre ses motivations et, partant, imaginer des solutions de sortie de crise. Lorsque je suis arrivé en Serbie en 2001 j'étais pénétré des conceptions que j'ai évoquées plus haut. J'étais par conséquent convaincu que Milochevitch était un dictateur sanglant qui ne devait son pouvoir qu'à la subversion. En quelques années, j'ai fini par comprendre que les Serbes, en majorité, l'avaient voulu. Que son action convenait à leurs propres conceptions politiques et sociales. Celles-ci, fort éloignées des miennes, envisagent le corps social comme une famille élargie et les relations internationales comme un combat à mort constant dans lequel tout le monde est suspect de trahison. On y valorise moins le rituel électoral que les actions de l'élu, on se fiche pas mal des minorités et on attend d'un Etat fort qu'il subvienne à nos moindres désirs. Cela ne rentre pas dans les clous de ma vision des choses. Mais cela leur convient. Et tant que je les prive de cette liberté fondamentale, je rends tout dialogue authentique impossible. Comme on est en train de le constater.

David Laufer

Les trusts en droit suisse: l'immatérialité d'un avant-projet de loi fédérale

Le 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de loi ayant pour propos d'introduire en droit positif suisse une institution aux origines anglaises: le *trust*¹. Issue des réflexions d'un groupe d'experts composé tant de praticiens que de professeurs, la proposition présentée appelle de nombreux commentaires, critiques et rappels historiques dont les milieux intéressés commencent à se faire les messagers. Nous proposons ici un bref survol des principes juridiques fondamentaux en convoquant d'abord les histoires du droit anglais et du droit suisse, puis en explicitant les enjeux théoriques de la confrontation de ces deux ordres juridiques dans le cadre d'une tentative d'introduction d'une institution de *common law* en droit suisse.

Les *trusts* – le pluriel est important – apparaissent relativement tôt dans le paysage juridique anglais. Leurs fondements et les principes applicables ressortent aux XV^e et XVI^e siècles. Pour en comprendre la nature juridique, il convient de se plonger dans le contexte historique. Par l'effet de la conquête normande, la Couronne et l'administration royale font très rapidement œuvre centralisatrice du droit anglais. A l'époque, sont essentiels à la bonne marche du royaume les revenus et profits des terres. Le système féodal – qui irradie l'Europe entière – est appliqué de manière efficiente et surtout par une force politique suffisamment apte à en

asseoir les principes juridiques. Les fiefs et les conditions qui y sont attachées sont ainsi catégorisés d'une manière scientifique. Les utilités des biens sont divisées, pratiquement à l'infini, entre la couronne, les seigneurs, les tenanciers, les vassaux, les paysans, les familles, les héritiers présomptifs, les ordres ecclésiastiques, etc.

Mais quelques siècles plus tard, alors que la société sort lentement du Moyen Age et que des besoins nouveaux apparaissent, des formes inédites de partage des utilités des choses corporelles, comme des choses incorporelles (notamment des charges vénales), deviennent d'usage. Il suffit ici de dire que les *trusts* en constituent l'une des formes. Autrement dit, la technique des *trusts* consiste en une division supplémentaire des propriétés, conformément à la tradition féodale. Schématiquement, il s'agit de séparer, d'une part, la jouissance du patrimoine mis en *trust* – laquelle peut être attribuée à des personnes (par exemple une famille) ou à un but déterminé (par exemple en faveur d'un ordre religieux) et, d'autre part, les charges et obligations qui y sont associées.

Face à la multitude des divisions de la propriété, il est inutile et tout à fait hors de propos de rechercher en droit anglais – comme d'ailleurs en droit féodal continental – une personne revêtant la qualité de propriétaire d'un bien-fonds. La notion, au sens

contemporain où l'entend le lecteur de ces lignes (et leur auteur), n'existait alors tout simplement pas.

Procédons à présent à un saut de quelques siècles et traversons plusieurs frontières pour considérer le droit moderne suisse. Le Code civil suisse, cela va sans dire, constitue l'une des pièces maîtresses de notre droit. Ce code est lui-même fondé sur les traditions cantonales et ainsi notamment sur le Code civil vaudois de 1819, lui-même fortement inspiré du Code Napoléon de 1804. Ces codifications ont pour point commun d'avoir chassé les institutions féodales au profit des idéaux de liberté individuelle dont les anciens droits ne se préoccupaient guère. La liberté et l'égalité en politique ont conduit à placer le sujet de droit – l'individu – au centre même du système juridique. Les droits subjectifs constituent la grammaire de notre droit et la catégorisation de ces droits nous permet de distinguer les différents domaines juridiques. Si le droit subjectif n'oblige que certaines personnes, nous sommes dans le domaine du droit des obligations, savoir celui des contrats. Si, au contraire, le droit en question oblige l'ensemble de la société à s'abstenir d'un certain comportement: il s'agit de droits réels.

Le premier des droits réels est bien sûr la propriété, exclusive et indivisible. Chaque chose, chaque bien-fonds, est soumis au pouvoir de disposer d'un propriétaire.

Aussi, la construction du droit anglais et celle du droit suisse sont-elles tout à fait opposées et irréconciliables. Le premier se fonde sur les utilités des choses, alors que le second ne s'intéresse qu'au sujet de droit. L'on comprend sans effort quelles ont dû être les difficultés du groupe d'experts chargé d'introduire en droit suisse les *trusts*.

Tel est si véritablement le cas que l'avant-projet, aussi surprenant que cela puisse paraître, ne vise en aucune manière à introduire cette institution dans notre droit, mais bien à modeler un édifice juridique inouï placé dans le droit des obligations, mais qui incorpore des effets réels, lesquels consistent à se mettre en porte-à-faux avec nombre des principes juridiques suisses usuels.

Ce trop cursif aperçu des questions génériques posées par un tel projet appelle la question suivante: ne vaut-il pas mieux travailler avec le génie propre de notre droit, inspiré par l'exemple anglais, plutôt que de tordre nos principes juridiques afin de créer artificiellement des effets juridiques qui n'ont aucun pendant en droit anglais?

William Barbey

¹ Avant-projet du 12 janvier 2022 intitulé «Introduction du trust: modification du code des obligations», actuellement en procédure de consultation.



L'engrenage de 1914

Dans une Tribune du Figaro, l'ancien conseiller spécial du président Sarkozy assume une comparaison de la situation ukrainienne avec l'engrenage de l'été 1914.

«En 1914, aucun dirigeant européen n'était dément, aucun ne voulait une guerre mondiale qui ferait vingt millions de morts mais, tous ensemble, ils l'ont déclenchée. Et au moment du traité de Versailles aucun ne voulait une autre guerre mondiale qui ferait soixante millions de morts mais, tous ensemble, ils ont quand même armé la machine infernale qui allait y conduire. [...]

Dès le 7 septembre 1914, après seulement un mois de guerre, le chef du grand état-major allemand qui avait tant plaidé pour que l'Allemagne attaquât avant d'être attaquée écrivait à sa femme: «*Quels torrents de sang ont coulé [...] J'ai l'impression que je suis responsable de toutes ces horreurs et pourtant je ne pouvais agir autrement.*»

«Je ne pouvais agir autrement»: tout était dit sur l'engrenage qui mène à la guerre. Engrenage qui est d'abord celui par lequel chaque peuple se met à prêter à l'autre ses propres arrière-pensées, ses desseins inavoués, les sentiments que lui-même éprouve à son égard. C'est bien ce que fait aujourd'hui l'Occident vis-à-vis de la Russie et c'est bien ce que fait la Russie vis-à-vis de l'Occident. L'Occident s'est convaincu que si la Russie gagnait en Ukraine, elle n'aurait plus de limite dans sa volonté de domination. À l'inverse, la Russie s'est convaincue

que si l'Occident faisait basculer l'Ukraine dans son camp, ce serait lui qui ne contiendrait plus son ambition hégémonique.

En étendant l'OTAN à tous les anciens pays de l'Est jusqu'aux pays Baltes, en transformant l'Alliance atlantique en alliance anti-Russe, en repoussant les frontières de l'Union européenne jusqu'à celles de la Russie, les Etats-Unis et l'Union européenne ont réveillé chez les Russes le sentiment d'encerclement qui a été à l'origine de tant de guerres européennes. Le soutien occidental à la révolution de Maïdan, en 2014, contre un gouvernement ukrainien prorusse a été la preuve pour les Russes que leurs craintes étaient fondées. L'annexion de la Crimée par la Russie et son soutien aux séparatistes du Donbass ont à leur tour donné à l'Occident le sentiment que la menace russe était réelle et qu'il fallait armer l'Ukraine, ce qui persuada un peu plus la Russie que l'Occident la menaçait. L'accord de partenariat stratégique conclu entre les Etats-Unis et l'Ukraine le 10 novembre 2021, scellant une alliance des deux pays dirigée explicitement contre la Russie et promettant l'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN, a achevé de convaincre la Russie qu'elle devait attaquer avant que l'adversaire supposé soit en mesure de le faire. C'est l'engrenage de 1914 dans toute son effrayante pureté. [...]

Guaino Henri, «Nous marchons vers la guerre comme des somnambules», *Le Figaro* du 12 mai 2022.

Notre avis sur l'avis des jeunes façonné par l'avis des adultes

Ah, la jeunesse, référence indépassable de toutes nos projections dans le futur!...

Lorsqu'on n'est pas très sûr de savoir comment envisager notre avenir, ou qu'on hésite à assumer un tel choix, ou encore qu'on veut se donner une image avantageuse d'«adulte responsable», le premier réflexe est d'interroger les jeunes et de leur demander comment eux-mêmes envisagent leur avenir. L'avantage est qu'on est rarement surpris du résultat.

LE COIN DU RONCHON

Ainsi, nous avons entendu parler d'un chef d'entreprise qui, afin d'orienter le positionnement de ses produits et de ses publicités, avait sollicité l'avis des enfants de ses collaborateurs. *Qu'attendez-vous du monde de demain? Quel message voulez-vous adresser à la génération de vos aînés?* Les réponses recueillies – aussi peu étonnant que cela puisse paraître – portaient un jugement sévère sur les parents coupables de laisser à leurs enfants une planète polluée et en danger; quant au monde de demain, idéalement, les jeunes le voyaient rempli d'amour et d'affection.

Comment se fait-il que les jeunes disent tous la même chose? Et comment se fait-il que leur discours se calque tant sur celui que leurs aînés, qu'ils soient profs, journalistes ou politiciens, tiennent depuis des années?

Et si on demandait l'avis d'enfants moins *socialisés*, qui ne fréquentent pas la télévision et qui restent à l'écart des réseaux sociaux? Des jeunes dont l'univers mental ne serait pas contrôlé et façonné par celui de leurs aînés... Peut-être exprimeraient-ils un avis – mieux: *des avis* – vraiment à eux? Mais ces avis susciteraient aussitôt la méfiance des adultes, qui leur reprocheraient de méconnaître les consensus scientifiques et sociologiques établis par la génération précédente.

Les enfants sont souvent influençables; c'est en prenant de l'âge qu'ils apprennent à s'écarter des chemins qu'on leur balise et à définir leur propre voie. C'est donc aux adultes qu'il faudrait demander comment ils conçoivent le monde de demain; quelques-uns d'entre eux pourraient alors répondre qu'ils rêvent d'une société où l'on cesserait d'élever des enfants-perroquets et de les utiliser comme faire-valoir.